

**Matin Philo : Le droit d'avoir des droits**  
**(Quentin Landenne, FNRS/USL-B)**

**Indications bibliographiques, pour aller plus loin...**

4. Les droits de l'homme sont-ils affaiblis par leurs critiques ?

L'affirmation juridico-politique des droits de l'homme s'est toujours accompagnée de critiques plus ou moins radicales opposées au principe de ces droits et à leurs conséquences. Il s'agira d'abord d'analyser la première grande critique philosophique développée par Edmund Burke en 1790 contre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, pour examiner ensuite comment cette critique a été reprise au vingtième siècle par la philosophe Hannah Arendt, qui transformera cette critique pour introduire sa reconstruction de la dimension politique des droits de l'homme, à partir de la célèbre formule du « droit à avoir des droits ».

E. Alloa, « Du droit d'avoir des droits », in *Il n'y a qu'un seul droit de l'homme*, Paris, Payot, 2021.

H. Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, 2002.

H. Arendt, *Il n'y a qu'un seul droit de l'homme*, trad. E. Alloa, Paris, Payot, 2021.

S. Benhabib, *The Rights of the Others*, Cambridge University Press, 2004.

B. Binoche, « Critique des droits de l'homme », in B. Binoche et J.P. Cléro, *Bentham contre les droits de l'homme*, Paris, Puf, 2007, p. 131-142.

E. Burke, *Réflexions sur la révolution en France*, Paris, Belles Lettres, 2020.

J. Lacroix et J.Y. Pranchère, *Le procès des droits de l'homme*, Paris, Seuil, 2016.

P. Raynaud, « Présentation », in E. Burke *Réflexions sur la révolution en France*, Paris, Belles Lettres, 2020.